



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h
YMCA Cartierville - 11885, boulevard Laurentien**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Marie-Josée Trudeau, Cheffe de division développement social, projets majeurs et événements publics
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Annonce que l'été se déroulera sous le signe de la culture dans l'arrondissement où se tiendront six spectacles dans les parcs, huit séances de projection de films sous les étoiles ainsi qu'un concert de l'Orchestre métropolitain le 13 juillet au Parc Ahuntsic (20.04, 20.11 et 20.13).
 - Invite la population à consulter la carte des chantiers de construction en cours dans l'arrondissement et dans la Ville et à s'abonner au service en ligne « Avis/alerte » pour recevoir des messages personnalisés pour un secteur donné (20.03).
- Madame Effie Giannou :
- Souhaite la bienvenue dans Cartierville et remercie le YMCA pour son accueil pour une seconde fois ce printemps.
 - Souhaite une bonne fin d'année scolaire à tout le monde en cette période d'examens.
 - Mentionne qu'elle a beaucoup apprécié l'inauguration de l'agrandissement de l'École Louisbourg qui est maintenant doté d'un grand gymnase, ce qui favorisera l'activité physique et ravira les jeunes.
 - Annonce la continuité du soutien à Ville en vert, l'organisme mandataire du programme d'Éco-quartier et du projet Fourche et Fourchette (20.14).

- Explique que la fin des travaux du bassin Lavigne approche et que le tout devrait être complété vers la mi-juillet.
- Mentionne qu'une mesure d'atténuation de la nuisance des travaux de la gare du Ruisseau pour la population riveraine sera mise en place sous peu par les responsables du REM.
- Souligne le 30^e anniversaire de l'organisme CACI, dont elle reconnaît l'excellence du travail, qui est venu en aide à plus de 184 000 nouveaux arrivants à ce jour.

Madame Nathalie Goulet :

- Salue les personnes présentes et remercie le YMCA pour son accueil dans Cartierville.
- Mentionne que de nombreuses activités s'organisent grâce au travail des équipes en arrondissement ainsi que des nombreux organismes qui œuvrent au service de la population de l'arrondissement et salue le travail de l'organisme Solon, qui y œuvre depuis quelques années déjà et dont la mission consiste à réunir des citoyennes et citoyens pour co-construire différents projets de transition écologique communautaire, dont LocoMotion.
- Annonce l'offre de marchés publics dans l'arrondissement, grâce au travail du partenaire Marché Ahuntsic-Cartierville, dont le Marché solidaire à la station de métro Sauvé, les nombreux marchés mobiles et les deux marchés d'été qui se tiendront les samedis, de 9 h à 14 h, dans Ahuntsic et dans Cartierville, à partir du 18 juin.
- Annonce le retour de l'activité Les mercredis pique-niques au parc Tolhurst avec la participation des commerces de Quartier Flo et la présence de camions de bouffe de rue, de 17 h à 20 h, du 22 juin au 31 août.
- Annonce que l'arrondissement soutient les Jeux de la rue organisés par RAP Jeunesse, ce qui permettra de rejoindre, par le sport, environ 350 jeunes, tout au long de l'été, dans l'objectif de faire reculer le phénomène de violence chez les jeunes (20.06).
- Mentionne le soutien accordé aux deux tables de quartier, le CLIC Bordeaux-Cartierville et Solidarité Ahuntsic, pour leur permettre de poursuivre leur travail de concertation auprès des différents organismes communautaires de l'arrondissement (20.10).
- Annonce le retour de la patrouille cycliste estivale de l'organisme Tandem visant à assurer une surveillance dans les parcs ainsi que la sécurité des déplacements sur les pistes cyclables (20.12).
- Invite la population à la rencontre d'information virtuelle du 15 juin prochain visant à informer la population concernant les différents travaux en cours au parc Ahuntsic.

Madame Julie Roy :

- Salue les personnes présentes, en ligne ou en personne, qu'elle est ravie de retrouver, une fois de plus, en ce mois de juin.
- Souligne le grand succès de la distribution gratuite de végétaux le 28 mai dernier, tout en remerciant Ville en vert et les bénévoles.
- Salue l'initiative de jardin collectif dans Youville, au coin des rues Millen et Louvain, créé sur un terrain vacant qui sera déminéralisé par l'arrondissement et souligne l'apport des bénévoles qui ont démarré ce projet.
- Invite la population à prendre part à la rencontre de démarrage pour la création de l'espace nourricier en projet au parc Saint-Simon le 21 juin.
- Remercie les enfants et toutes les personnes qui ont pris part à la grande corvée de nettoyage à la place de l'Acadie.
- Invite la population à la Fête de l'arrondissement au parc Marcelin-Wilson le samedi 11 juin, de midi à 17 h.
- Mentionne les différentes fêtes d'école de fin d'année.

- Annonce le retour de la Station Youville cet été et mentionne qu'il y aura trois soirées d'animations chaque semaine de l'été grâce à l'importante participation bénévole de la population du secteur.
- Salue l'ouverture du restaurant La Jeune Espiègle, buvette de quartier sur la rue Lajeunesse, et invite la population à s'y rendre pour profiter de sa terrasse.
- Annonce le contrat à l'ordre du jour pour implanter des dos-d'âne sur une cinquantaine de rues afin d'apaiser la circulation et mentionne que la liste des rues visées sera publiée.
- Mentionne l'octroi du contrat pour la mise en place d'abris à vélo sécurisés et couverts appelés « vélo-box » aux parcs Saint-Alphonse et Henri-Julien afin de favoriser la mobilité et précise que l'arrondissement sera le premier à en installer.

Monsieur Jérôme Normand :

- Souligne l'engagement de l'arrondissement en faveur de l'apaisement de la circulation avec l'ajout d'une centaine de dos-d'âne sur une cinquantaine de rues et précise que cette méthode permet réellement de sécuriser les déplacements à pied et à vélo (20.03).
- Mentionne le soutien à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville qui assurera la réfection complète de la murale de Maurice Richard dans le district du Sault-au-Récollet (20.08).
- Souligne l'excellente participation aux 45^e jeux de Montréal de la délégation d'Ahuntsic-Cartierville, composée de 230 jeunes de 6 à 12 ans qui ont compétitionné dans 16 disciplines tout en précisant que la délégation s'est classée au troisième rang en remportant trois bannières en badminton, judo et tir à l'arc.
- Annonce que l'exposition temporaire Le Cœur Nomade, portant sur le parcours de l'écrivain Dany Laferrière et organisée en partenariat avec le Quartier des spectacles, prendra place cet été sur le site de la future bibliothèque inter arrondissements (20.15).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

- Dépôt, par la conseillère Effie Giannou, d'une pétition citoyenne portant sur la sécurisation de l'intersection De Salaberry et O'Brien;
- Dépôt, par le conseiller Jérôme Normand, d'une pétition citoyenne portant sur l'apaisement de la circulation sur l'avenue Hamelin entre les rues Sauvé et Fleury.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 35, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Geneviève Castonguay	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Geneviève Jacob	Sécurisation de l'intersection de la rue De Salaberry et de l'avenue O'Brien (dépôt d'une pétition).
Adel Bouchiba	Terrain de baseball du parc Jean-Martucci.
Myriam Romanoff	Parc à chiens du parc Jean-Martucci (dépôt d'une pétition).
Alexandre Caron	Sécurisation du boulevard Gouin, face à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci.
Véronique St-Aubin	Commentaires - parc Raimbault. Vitesse et stationnement sur la rue Saint-Évariste.
Luc Audebrand	Sécurisation aux abords des écoles sur l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue Saint-Grégoire et le boulevard Gouin.
Marie-Claude Perrault	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Josiane Bisson	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Gabriel Lepage	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Raymond Labbé	Vocation du bâtiment vacant situé à l'angle de la rue Somerset et du boulevard Gouin. Dos d'âne sur la rue Cousineau.
Tina Lanni	Apaisement de la circulation sur la rue Somerset.
Gilles Larocque	Dépôt des résultats financiers.
Diane Thibaudeau	Suivi - Dos d'âne sur la rue Verville et marché Tropic-Léo.
Formulaire en ligne :	
Francis Maltais	Bruit provenant du complexe sportif Claude-Robillard.
Denis Lapointe	Installation de vélos Bixi au Marché central.
Michelle Filteau	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Pierre Lachapelle	Verdissement et plantation d'arbres et d'arbustes sur la rue Millen, entre les rues Sauvé et Fleury.
Scott McKay	Bruit émanant de la clientèle du bar situé à l'intersection nord-ouest de l'avenue du Sacré-Cœur, près de la rue Fleury.
Jean Rancourt	Parcs utilisés à des fins commerciales.
Louise Noël	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Maude Laliberté	Sécurité des citoyens sur la rue de Louvain Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Christophe-Colomb.
Laurence Roy	Étapes et échéancier du projet d'apaisement de la circulation dans Saint-Sulpice.
Geneviève Jacob	Intersection dangereuse pour les piétons et les cyclistes à l'angle de l'avenue O'Brien et de la rue De Salaberry
Jacques Lebleu	Suivi - Implantation de panneaux d'arrêt à sept intersections jugées problématiques.
Anniclaude Weiss	Réaménagement du parc Jean-Martucci.
Richard Williams	Sécurisation de la rue Legendre.
Perrin Bataille	Supports à vélo dans l'arrondissement.

	Pistes cyclables sécurisées sur les rues Meilleur et Chabanel.
Janine Renaud	Augmentation du coût des contrats.
Julie Mailhot	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Frédéric Bataille	Stationnement des camions près des chantiers, sur des rues à proximité de voies cyclables.
Julie Mailhot	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Julie Mailhot	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Brendan O'Neill	Orientation des arceaux à vélos.
Samuel Millette-Lacombe	Feu cycliste et piéton sur l'avenue Christophe-Colomb, à l'intersection du boulevard Crémazie.
Annie Lamalice	Stationnements pour vélos.
A. Coirazza	Parc à chiens au parc Jean-Martucci.
Marie-Ève Fortin	Parc à chiens au parc Jean-Martucci..
Antoine LeBrun	Taxation foncière et stationnement..
Thierry Grégoire	Réaménagement du parc Jean-Martucci.

Cette période de questions prend fin à 21 h 53.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA22 09 0128

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 juin 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0129

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0130

Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

de décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1224040002

CA22 09 0131

Accorder un contrat de gré à gré à Cis Pro inc. pour des travaux d'installation d'abris à vélos à divers endroits dans l'arrondissement - Dépense totale de 66 788,55 \$, taxes incluses (contrat : 36 788,55 \$ + contingences : 7 357,71 \$ + incidences : 22 642,29 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Cis Pro inc. pour des travaux d'installation d'abris à vélos à divers endroits dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 36 788, 55 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 7 357,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 22 642,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1228408003

CA22 09 0132

Accorder un contrat à Les pavages CÉKA inc. pour des travaux de voirie sur les avenues Péloquin et Saint-Charles et les rues de Louisbourg et De la Roche - Dépense totale de 2 686 701,45 \$, taxes incluses (contrat : 2 215 977,56 \$ + contingences : 233 875,37 \$ + incidences : 236 848,51 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-009 - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les avenues Péloquin et Saint-Charles et les rues de Louisbourg et De la Roche, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 215 977,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-009;
2. d'autoriser une dépense de 233 875,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 236 848,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 61 % par la Direction des réseaux d'eau et à 39 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227930002

CA22 09 0133

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de dos d'âne et bosses de ruelles sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement - Dépense totale de 751 412,22 \$, taxes incluses (contrat : 505 453,10 \$ + contingences : 101 090,62 \$ + incidences : 144 868,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-011 - 5 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (186 139,52 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de dos d'âne et bosses de ruelles sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 453,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-011 ;
2. d'autoriser une dépense de 101 090,62\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 144 868,50\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229426002

CA22 09 0134

Approuver la convention de service à intervenir avec Dominica Merola (Productions VDV musique) dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour la tenue de six spectacles-animations dans divers parcs de l'arrondissement / Autoriser une dépense totale de 5 000 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la convention de service à intervenir avec Dominica Merola (Productions VDV musique) dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour la tenue de six spectacles-animations dans divers parcs de l'arrondissement;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 5 000 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1223060029

CA22 09 0135

Autoriser une dépense additionnelle de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre, dans le cadre du contrat accordé à Karyne Architecte Paysagiste inc. (KAP), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre, dans le cadre du contrat accordé à Karyne Architecte Paysagiste inc. (KAP), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$, taxes incluses.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1227189003

CA22 09 0136

Rejeter l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19137 pour le service d'entretien des équipements et éléments aquatiques en raison d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de rejeter l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19137 pour le service d'entretien des équipements et éléments aquatiques en raison d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1225320006

CA22 09 0137

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9420-2207 Québec inc. des locaux d'une superficie d'environ 1325,91 m² au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble

situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période additionnelle de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer total de 150 790,78 \$, taxes incluses (bâtiment 1322).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9420-2207 Québec inc. des locaux d'une superficie d'environ 1325,91 m² au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période additionnelle de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer total de 150 790,78 \$, taxes incluses (bâtiment 1322);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1229552002

CA22 09 0138

Accorder un soutien financier de 12 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Maurice Richard » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2022 - Volet 2.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier de 12 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Maurice Richard » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2022 - Volet 2;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1223060019

CA22 09 0139

Accorder un soutien financier de 2 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux des Jeux de la rue 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux des Jeux de la rue 2022;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1223060018

CA22 09 0140

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ à Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver des projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes ci-après désignés :
 - 31 723 \$ Solidarité Ahuntsic
 - 35 003 \$ Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)
2. d'approuver les 2 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'Entente administrative Ville-MTESS pour un montant de 32 760 \$, par l'arrondissement pour un montant de 29 500 \$ et par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale pour un montant de 4 466 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1223060017

CA22 09 0141

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour animer l'espace public / Approuver des projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$, aux organismes ci-après désignés :
 - 10 000 \$ Oktoécho
 - 10 000 \$ Les productions funambules médias
 - 5 000 \$ Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise
2. d'approuver les 3 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1226237001

CA22 09 0142

Accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver un projet d'addenda à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 760 \$;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement pour un montant de 15 971 \$ et par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale pour un montant de 3 160 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1212971008

CA22 09 0143

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022, dans le cadre d'une nouvelle série estivale de concerts intitulée L'OM prend l'air / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022, dans le cadre d'une nouvelle série estivale de concerts intitulée L'OM prend l'air;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1223060022

CA22 09 0144

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 133 100 \$ à Ville en vert afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités pour la période de juin 2022 à mai 2025, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter » / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 133 100 \$ à Ville en vert afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités pour la période de juin 2022 à mai 2025, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter »;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1223060011

CA22 09 0145

Approuver la convention de service à intervenir avec Partenariat du Quartier des spectacles, dans le cadre d'une exposition sur le thème du Coeur Nomade sur le site éphémère du Bouquiniste à l'été 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 594 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention de service à intervenir avec Partenariat du Quartier des spectacles, dans le cadre d'une exposition sur le thème du Coeur Nomade sur le site éphémère du Bouquiniste à l'été 2022;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 27 594 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1223060027

CA22 09 0146

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229298005

CA22 09 0147

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 \$ aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

150 \$ Ville en vert (pour le comité bénévole du jardin communautaire Saint-Sulpice)

150 \$ Ville en vert (pour le comité bénévole du jardin communautaire Christ-Roi)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1224746005

CA22 09 0148

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 \$ à Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (Espace Trad) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 \$ à Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (Espace Trad) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1223060024

CA22 09 0149

Accorder un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » et autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

d'autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1223060023

CA22 09 0150

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1227930001

CA22 09 0151

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de dos d'âne allongés sur le réseau artériel et collectrices (RAAV) de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de dos d'âne allongés sur le réseau artériel et collectrices (RAAV) de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1229426001

CA22 09 0152

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques / Autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer le formulaire de demande d'aide financière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques;

d'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer le formulaire de demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1223060025

CA22 09 0153

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) / Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le formulaire de demande d'aide financière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le formulaire de demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1221066003

CA22 09 0154

Mandater la firme FNX-INNOV inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour permettre la construction de l'ouvrage de protection permanent sur la rue Crevier, entre le boulevard Gouin Ouest et la Rivière-des-Prairies.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de mandater la firme FNX-INNOV inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour permettre la construction de l'ouvrage de protection permanent sur la rue Crevier, entre le boulevard Gouin Ouest et la Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1226624006

CA22 09 0155

Affecter une somme de 4 855 300 \$ provenant des surplus de gestion 2021 dans les réserves de l'arrondissement.

Considérant l'adoption par le conseil municipal le 17 mai dernier d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la ville de Montréal;

Considérant que les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 4 855 700 \$ pour l'exercice financier 2020;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. de répartir le montant de 4 855 300 \$ provenant des surplus de gestion 2021 dans les réserves de l'arrondissement de la façon suivante :
 - 69 550 \$ à la réserve pour la stabilisation du coût de déneigement
 - 21 791 \$ à la réserve pour la santé et sécurité au travail
 - 25 635 \$ à la réserve pour imprévus
 - 1 000 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers
 - 3 738 324 \$ à la réserve développement
2. de prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;
3. de procéder à la ventilation des surplus de 2021 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1224040001

CA22 09 0156

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du Projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix afin d'obtenir un jugement visant à indemniser la Ville pour toutes les sommes qu'elles a dû encourir et les dépenses et frais assumés en raison desdites erreurs, omission et fautes commises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.11 1228961002

CA22 09 0157

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de

boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1223060028

CA22 09 0158

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à une intersection de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance jointe à la présente résolution afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à une intersection de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1228408002

CA22 09 0159

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10275, rue J.-J.-Gagnier,

érigé sur le lot 1 744 391 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement et d'ajout de logements - Demande de permis 3002545655.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10275, rue J.-J.-Gagnier, érigé sur le lot 1 744 391 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement et d'ajout de logements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1227328004

CA22 09 0160

Donner un avis de motion en vue de l'adoption par le conseil municipal d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant (12225, rue Grenet) - Lot 5 890 319 et partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté au conseil municipal pour adoption un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant (12225, rue Grenet).

40.04A 1191066011

CA22 09 0161

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant (12225, rue Grenet) - Lot 5 890 319 et partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant (12225, rue Grenet) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04B 1191066011

CA22 09 0162

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'occupation d'une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale - Lot 2 494 335 du cadastre du Québec - Zone 1439.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), 180 (commerce et logement sur un même niveau supérieur au rez-de-chaussée) et 257 (logement et usage de la catégorie I.4 dans le même bâtiment) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 494 335 du cadastre du Québec et portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101, A-102 et A-200, datés du 16 février 2022, préparés et scellés par Shanie Jalbert Bossé, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229141003

CA22 09 0163

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser une pharmacie d'une superficie maximale de 1 900 mètres carrés pour le bâtiment projeté qui portera le numéro 50, rue Fleury Est - Lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 179 (prolongement d'un établissement au-dessous du rez-de-chaussée) et 197 (superficie maximale d'une pharmacie) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble projeté sur le lot 6 313 750 du cadastre du Québec qui portera le numéro 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'aménager l'établissement à des fins de pharmacie d'une superficie maximale de 1900 mètres carrés, à la condition suivante :

- les livraisons doivent s'effectuer du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h et 18 h.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1221066002

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 7 juin 2022 est levée à 22 h 08.

70.02

Émilie Thuillier
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement